

# Critères d'accessibilité répondant aux besoins des personnes ayant une déficience visuelle

## 5.3 Cabine de l'ascenseur (suite)

- être accompagnés de symboles et de caractères visuels et tactiles (Illustrations 7 et 8) (Fiche 6: Signalisation) :

- . placés à la gauche du bouton;
- . hauteur 16 mm, largeur 9 mm et relief entre 1 mm et 1,5 mm;
- . en braille intégral (C), placés sous les symboles et les caractères visuels ou directement à gauche de ceux-ci;
- . les caractères blancs ou pâles sur fond foncé offrent une meilleure visibilité.



Illustration 7

**M M**  Un système de communication en cas d'urgence est requis (norme CSA-B44, appendice « E »).

**M R**  L'indicateur annonçant les étages doit être visuel et sonore :

- l'indicateur visuel doit :
  - . être situé au-dessus du panneau de commande ou au-dessus de la porte;
  - . avoir des caractères d'une hauteur déterminée en fonction de la distance de lecture. Si l'affichage est électronique, la hauteur des caractères doit être augmentée d'au moins 35%; (Fiche 6: Signalisation);
  - . avoir des caractères d'une couleur contrastant d'au moins 70% avec la couleur de l'indicateur. Les caractères blancs ou pâles sur fond foncé offrent une meilleure visibilité.
- l'indicateur sonore doit :
  - . annoncer l'étage par synthèse vocale, juste avant l'ouverture des portes (C);
  - . émettre une tonalité au passage de chaque étage, indiquant le sens de déplacement de l'ascenseur : un coup de timbre pour la montée et deux coups pour la descente ou indiquer verbalement que l'appareil monte ou descend.

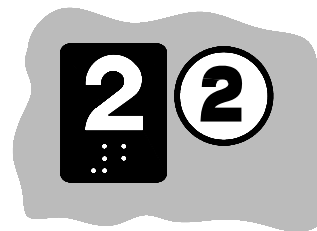


Illustration 8

### Fiches disponibles :

- No 1 Accès extérieur
- No 2 Entrée et Vestibule
- No 3 Circulation horizontale intérieure
- No 4 Escalier
- No 5 Ascenseur
- No 6 Signalisation
- No 7 Éclairage
- No 8 Couleur / contraste

**inlb**  
Institut Nazareth  
& Louis-Braille

Tél. : (450) 463-1710

**SOCIÉTÉ LOGIQUE**

consultation en aménagement et  
promotion du concept d'accessibilité universelle

Tél. : (514) 522-8284

